Comment fonctionne la vente de chocolat solidaire ?

1 À qui s'adresse cette opération ?

Elle est réservee aux établissements scolaires, associations de parents d'élèves, aux associations, aux CE...

2 Quel est l'intérêt de cette opération ?

Elle permet de financer les projets pédagogiques de votre établissement ou les activités de votre association (sorties scolaires, voyages pédagogiques ou linguistiques) ou encore l'achat de matériels (informatique, jeux éducatifs, achat de maillots neufs...)

3 Commander un kit gratuit pour commencer votre vente

Par mail à direction@chocodic.com ou contactez Julien au : **02 51 36 14 14**

Le kit comprend :

- ☐ Les catalogues à distribuer (personnalisés au nom de votre école ou association, étiquettes autocollantes à coller par vos soins surle catalogues)
- ☐ Les bons de commandes
- ☐ Un poster pour présenter la vente aux familles
- ☐ Un tableau pour nous adresser votre commande globale

4 Distribuez les catalogues

Quand vous aurez reçu votre kit, distribuez les catalogues aux participants : aux élèves pour les parents et leur famille ou aux membres de votre association...

Demandez aux participants de rapporter :

- leurs bons de commande à la date que nous aurons fixée ensemble.
- le chèque de règlement du montant de leur commande libellé à l'ordre de votre association.

5 Remplissez le bon de commande récapitulatif

Remplissez le bon de commande récapitulatif (vous additionnez l'ensemble des bons de commande individuels qui vous ont été remis). Renvoyez-nous uniquement ce bon de commande récapitulatif par mail à : **direction@chocodic.com**

6 La réception de vos articles

Les enlèvements ou livraison des marchandises s'effectueront dans l'ordre d'arrivée de vos commandes. Prévoyez 2 à 3 semaines entre la réception de votre commande groupée et sa mise à disposition. Grâce aux bons de commandes individuels que vous vez conservés, il est très simple de distribuer les articles aux participants. Il est possible de livrer les marchandises à votre adresse contre paiement d'un **transport forfaitaire de 50€ TTC.**

7 Le règlement

Nous vous remettrons la facture au moment de la réception de votre bon de commande et récupérons le paiement à ce moment. Nous conviendrons ensemble de la date de sa remise en banque (le temps que vous remettiez en banque les chèques de vos ventes). Ce montant se décompose de la manière suivante : **Total de la commande - vos bénéfices**

8 Calcul des bénéfices

Par exemple, si la commande totale de chocolats est de 3000€
Vos bénéfices : 600€ (voir ci-dessous). Vous devez alors régler : 3 000 - 600, soit 2 400€

- Pour un chiffre d'affaires jusqu'à 10 000€ : Commission de 20% sur les ventes.
- Pour un chiffre d'affaires de plus de 10 000 € : Commission de 25 % sur le total des ventes.

9 Et si l'opération ne marche pas bien ?

Pour vous il n'y a aucun risque puisque vous ne payez qu'en fonction de ce que vous vendez. Dès les premiers articles vendus vous êtes gagnant !

10 Qui contacter pour réaliser cette vente

Contactez Julien au **02 51 36 14 14** ou par mail à : **direction@chocodic.com**